

Formulaire de demande de Co-financement
 A renvoyer à l'adresse ppecf.comifac@gmail.com



à travers la KFW



PARTIE I

1. COORDONNEES DU CANDIDAT

Nom de l'organisation	WWF (Fonds Mondial pour la Nature, Bureau du Gabon) Gabon Country Program Office (GCPO)
Nom du contact	Marthe Mapangou
Adresse	BP 9144 Montée de Louis
Téléphone	(+241) 01 73 00 28
Fax :	(+241) 01 73 80 56
E-mail :	MMapangou@wwfcarpo.org

2. TITRE DE L'INTERVENTION PROPOSEE

Appui à l'amélioration des pratiques d'aménagement forestier des entreprises à intérêt chinois au Gabon

3. STATUT INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE DU CANDIDAT

ONG internationale à but non lucratif

4. EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE DE L'INTERVENTION

PAYS	REGION / PROVINCE	NOM UFA /UGF (pour les concessionnaires)
Gabon	Provinces du Woleu Ntem et de l'Ogooué-Ivindo (Programme de terrain nord du WWF-Gabon)	SYIBG / GEB-ASSALA-CBK (Mitzic) TBNI (Makokou) Xin Wang (Makokou) PENG XIN SARL (Makokou) KHLL (Makokou) Sen Chuan Timber Gabon (Makokou)
	Province de l'Estuaire (Programme Centre du WWF-Gabon)	HUA JIA (Massif forestier de la Bokoué)
	Provinces de la Ngounié et de la Nyanga (Programme de terrain sud du WWF-Gabon)	TALIBOIS (Fougamou) MPB (Tchibanga) SUNLY GABON Centre Sud (Lébamba)

5. DATES PREVISIONNELLES, DUREE, BUDGET, FINANCEMENT DEMANDE

Date début	Date fin	du 1^{er} /10/2014	au 30/09/2015
Durée	1 an		
Budget estimé	Euro : 294 275		
Financement demandé	Euro : 257 775		

6. RESUME DU PROJET (une page maximum)

Le Gabon s'est engagé depuis 2001 pour un aménagement durable des forêts de production à travers :

- (i) l'élaboration d'un code forestier adapté au processus d'aménagement ;
- (ii) la réalisation d'une cartographie de ses permis et concessions forestières ;
- (iii) le suivi de la mise en œuvre effective du processus d'aménagement à travers la généralisation des Concessions Forestières sous Aménagement Durable – CFAD (entérinée par plusieurs vagues de retour au Domaine de concessions n'ayant pas respecté leurs engagements en termes d'aménagement et de fiscalité).

Le WWF Gabon accompagne l'administration forestière dans ses engagements pour l'amélioration des pratiques forestières à travers de nombreuses initiatives, notamment : (i) la mise en œuvre d'une gestion de la faune sauvage adaptée dans des concessions forestières pilotes, (ii) l'appui au développement d'une foresterie communautaire basée sur l'élaboration de plans simples de gestion, (iii) la réalisation d'une série d'audits d'aménagement forestier durable selon les principes et critères élaborés par l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) dans une quinzaine de concessions forestières dont 6 entreprises chinoises, (iv) la promotion du système de certification FSC et l'accompagnement du secteur privé en utilisant l'approche « step-by-step » du Global Forest Trade Network (GFTN*), (v) la promotion des pratiques de foresterie durable auprès des opérateurs asiatiques, notamment chinois.

La réalisation commune d'audits d'aménagement durable des forêts à travers un partenariat WWF-Administration forestière-OIBT a été un grand succès au Gabon. En effet, ces audits ont permis, à travers une approche constructive et non répressive, d'analyser le niveau d'aménagement de concessions forestières selon plusieurs principes permettant à la fois aux opérateurs économiques de mieux comprendre quels efforts ils devaient consentir pour améliorer la gestion de leurs concessions mais aussi aux différents acteurs participant aux audits (administration forestière, universitaires et ONG) d'avoir une compréhension plus fine des réalités du terrain et des multiples aspects liés aux pratiques d'aménagement durable. De plus, ces audits ont permis de renforcer la transparence dans le secteur, grâce à des restitutions publiques des résultats. Suite à ces premiers audits, le Gouvernement s'est engagé à évaluer le niveau d'aménagement de l'ensemble des entreprises forestières au Gabon, pour pousser les entreprises forestières en direction des meilleures pratiques reconnues et pour répondre à ses engagements internationaux dans le cadre du processus FLEGT –VPA.

Sur la base de cette expérience, le WWF Gabon propose la mise en œuvre d'un projet visant à inciter les entreprises forestières à intérêts chinois à s'engager vers une amélioration de leurs pratiques d'aménagement forestier à travers la fourniture d'outils pratiques et professionnels permettant d'évaluer les écarts entre les pratiques, la légalité et le système de certification FSC et à renforcer les aspects liés à la gestion de la faune sauvage dans les concessions forestières. Ce projet cible les opérateurs asiatiques car la percée des intérêts asiatiques est l'un des faits les plus marquants de ces deux dernières décennies dans l'exploitation forestière au Gabon (Billard, 2012). D'autre part, le fait que les concessions de ces opérateurs se situent dans les trois zones d'intervention du WWF constitue un avantage pour la réussite de ce projet par les liens de partenariat déjà tissés. Selon la Direction du Développement des Forêts du Ministère en charge de la Forêt du Gabon (juillet 2014) il y a 29 entreprises chinoises qui gèrent 5 162 548 ha dont 12 entreprises ont des Conventions Provisoires Aménagement Exploitation et Transformation (CPAET) pour 1 635 973 ha et dont 17 ont des UFAs avec 3 526 575 ha.

Ce projet permettra aussi la formation d'une série d'acteurs aux pratiques des audits et de l'aménagement forestier durable grâce à la mobilisation de professionnels du secteur. Pour cela le WWF Gabon propose de travailler avec Rainforest Alliance, seule Organisation Non Gouvernementale de Conservation de la Nature reconnue comme auditeur pour le *Forest Stewardship Council – FSC* et spécialisée dans la réalisation d'audit de certification. Le WWF Gabon propose également de travailler avec NEPCon (également organisme non gouvernemental de conservation, et représentant européen de Rainforest Alliance) sur les aspects de légalité des opérateurs asiatiques. NEPCon est la première organisation et la seule ONG ayant obtenu l'approbation de la Commission européenne pour devenir un organisme de surveillance officiel dans le cadre du Règlement sur le bois de l'Union Européenne (RBUE). NEPCon a utilisé le système de diligence raisonnée exhaustive LegalSource comme base lors de sa demande de reconnaissance comme organisme de surveillance officiel de l'EU. Le système LegalSource a été développé pour permettre à l'industrie du bois de se conformer aux exigences de légalité et de diligence raisonnée de la RBUE, de la forêt jusqu'au détaillant.

Le projet proposé a deux objectifs spécifiques :

- l'évaluation des écarts entre les pratiques, la légalité et les principes et critères de certification FSC dans 10 Concessions forestières à intérêts chinois permettant : (i) la réalisation de recommandations adaptées pour l'amélioration des pratiques des concessionnaires, (ii) la formation d'un pool de parties prenantes aux processus d'audit et aux exigences des systèmes de certification, et (iii) une comparaison des niveaux d'aménagement.
- l'élaboration, sur la base de l'expérience du WWF, d'un plan de gestion de la faune sauvage « modèle » et son application dans deux concessions forestières sélectionnées parmi ces 10 concessionnaires. Ce plan de gestion de la faune « modèle » sera ensuite promu pour son adoption par l'administration forestière et sa généralisation à l'ensemble des concessions forestières au Gabon.

*GFTN est une initiative globale de WWF International pour renforcer les interactions entre les opérateurs responsables et les marchés sensibilisés aux enjeux de la gestion forestière durable, notamment les marchés des bois certifiés.

PARTIE II : L'INTERVENTION

Section 1 : CONTEXTE

7. MOTIVATION DE L'INTERVENTION

Le gouvernement gabonais s'est engagé depuis plus de 10 ans dans un processus d'aménagement durable de ses forêts de production, qui a permis la réalisation d'un zonage de ces forêts et l'élaboration par la majeure partie des concessionnaires du secteur de plans d'aménagement forestier. Le principal enjeu actuel est la mise en œuvre effective des engagements des entreprises forestières à intérêts chinois, notamment en matière de gestion de la faune sauvage. Une initiative commune (administration forestière, WWF et OIBT) de réalisation d'audits forestiers selon les PCI élaborés par l'OIBT auprès d'une dizaine de concessions forestières a permis de démontrer l'intérêt d'une telle approche. Le WWF-Gabon et l'administration forestière ont la volonté de construire sur la base de cette initiative pour assurer une généralisation des pratiques d'audits professionnels en tant qu'outil de la promotion de la certification forestière et de mise en œuvre du processus FLEGT-VPA avec l'appui des ONG Rainforest Alliance et NEPCon. Au mois de juin 2014, WWF-Gabon en partenariat avec WWF-Chine, a facilité un dialogue entre les administrations gabonaise et chinoise et les entreprises chinoises à Libreville. Il était clair pendant ce dialogue franc que les différents partenaires ont besoin de se concerter et c'est ainsi, qu'une plateforme de travail, dénommée table ronde, a été mise en place. A cette occasion, 10 entreprises chinoises ont confirmé par écrit qu'ils veulent collaborer avec ce projet proposé au PPECF et le WWF-Gabon souhaiterait qu'il soit la première action concrète de ladite table ronde. Ce projet fera aussi partie d'un plus grand ensemble d'activités WWF sur les entreprises chinoises dans la sous-région. Le WWF est en phase de démarrage d'un projet au Cameroun et en RDC avec des fonds DFID en partenariat avec IIED nommé « China-Africa collaboration to improve forest resource governance » et la coordination régionale WWF à Yaoundé se chargera de la facilitation d'échanges et leçons apprises de ces différents initiatives.

8. CONTEXTE DE L'INTERVENTION

En près de 10 ans, 7,6 millions ha de superficie forestière ont fait l'objet de plans d'aménagement forestiers au Gabon dont 1,8 millions ha certifiés FSC. L'enjeu est donc actuellement l'opérationnalisation effective de ces plans d'aménagements, particulièrement pour les opérateurs asiatiques et notamment chinois qui détiennent plus de 47 % des UFA (Unité Forestière d'Aménagement) et 24% des CPAET (Convention Provisoire d'Aménagement-Exploitation et Transformation) mais dont aucune n'est certifiée FSC.

Les opérateurs forestiers ont été sensibilisés aux pratiques d'aménagement forestier durable et à la certification forestière notamment à travers les processus d'élaboration des plans d'aménagement, la réalisation d'ateliers et l'élaboration et la diffusion d'outils pratiques: « Guide technique de l'aménagement », atelier WWF Gabon-Chine/GFTN de sensibilisation des forestiers chinois (traduction du Code Forestier en Mandarin).

Malgré ces efforts, les premiers audits réalisés selon les PCI OIBT ont montré une mise en œuvre faible des plans d'aménagement au Gabon, notamment sur les plans de la gestion de la faune sauvage et les aspects sociaux et cela particulièrement pour les opérateurs asiatiques. De plus, des activités illégales de braconnage et d'exploitation forestière sont régulièrement documentées.

L'administration forestière sollicite régulièrement le WWF pour la mise en œuvre d'une seconde phase d'audits et l'élaboration de plans de gestion faune. L'administration a confirmé par écrit leur volonté de collaborer avec le projet proposé au PPECF.

NB: Nos communications avec plusieurs opérateurs chinois démontrent une volonté sincère de leur part à améliorer leurs pratiques, mais également leur manque de capacité pour le faire. WWF, Rainforest Alliance et NEPCon prévoient donc présenter un deuxième volet au projet d'appui aux opérateurs chinois pour les appuyer dans la mise en œuvre de leur plan d'action visant la légalité, l'aménagement faunique et la certification FSC. Ce deuxième volet impliquera éventuellement la formation par WWF, RA et NEPCon, d'accompagnateurs issus de bureaux d'études, qui pourront par la suite aider les opérateurs à atteindre la conformité avec les différentes normes.

9. DEFINITION DE L'OBJECTIF POURSUIVI

L'objectif principal est l'amélioration des pratiques d'aménagement forestier des entreprises à intérêt chinois à travers des analyses d'écart permettant d'évaluer les écarts entre les pratiques, la légalité et le système de certification - FSC et de renforcer les aspects liés à la gestion de la faune sauvage. Ce projet permettra aussi la formation d'une série d'acteurs aux pratiques des audits et de l'aménagement forestier durable grâce à la mobilisation de professionnels du secteur. Pour cela le WWF Gabon va travailler avec : (i) la participation de *Rainforest Alliance* (RA), seule Organisation Non Gouvernementale reconnue comme auditeur pour la norme *Forest Stewardship Council – FSC* et spécialisée dans la réalisation d'audit de certification et de légalité, (ii) la participation de NEPCon, représentant européen de RA, également organisme non gouvernemental et seule organisation ayant obtenu l'approbation de la Commission européenne pour devenir un organisme de surveillance officiel dans le cadre du Règlement sur le bois de l'Union Européenne (RBUE), et (iii) un expert reconnu en terme de gestion de la faune sauvage dans les concessions forestières.

Pour atteindre cet objectif le projet prévoit deux objectifs spécifiques et les activités suivantes :

- *Evaluation des écarts entre les pratiques, la légalité et les principes et critères de certification FSC pour 10 concessions forestières chinoises et fourniture d'outils pour l'amélioration de la gestion dans ces concessions à travers les activités suivantes :*
 - Le premier Principe de la norme FSC est la conformité avec les exigences légales. La première activité est donc la révision par NEPCon de la grille de légalité gabonaise pour qu'elle soit conforme avec le RBUE, incluant consultation des parties prenantes en conformité avec les exigences de l'Union Européenne. Cette grille sera ensuite testée sur le terrain.
 - La deuxième activité est la réalisation de 10 pré-audits forestiers dans des concessions forestières chinoises dans les zones d'intervention du WWF au Gabon en partenariat avec RA/NEPCon, l'administration forestière et le WWF. Ces pré-audits identifient les écarts entre les différentes normes (grille de légalité, FSC) et les pratiques du concessionnaire. En outre, le concept de combiner un pré-audit LegalSource avec un pré-audit FSC est basé sur le fait que le coût logistique d'un audit constitue le coût le plus élevé ; un petit effort additionnel sur le terrain permet facilement de combiner ces deux audits et maximiser le rapport efficacité-coût. Le pré-audit constitue ainsi l'outil numéro un dans la 'trousse' de l'aménagiste en préparation pour son audit d'enregistrement. Le pré-audit identifie précisément les éléments qui doivent être réglés avant l'audit d'enregistrement et permet donc à l'aménagiste de concentrer ses efforts de préparation aux bons endroits, d'évaluer les coûts et les délais nécessaires pour se mettre à niveau et ainsi rencontrer la norme visée. RA et NEPCon sont des ONGs à but non lucratif accrédités par le FSC. Un pré-audit par des auditeurs accrédités est la seule garantie qu'il n'y aura pas de surprise lors de l'audit d'enregistrement.
 - la formation d'un pool de parties prenantes aux processus d'audit de légalité et aux exigences des systèmes de certifications.
- *Mise en place des bases techniques pour la généralisation de la gestion de la faune sauvage dans les concessions forestières au Gabon, à travers :*
 - l'analyse détaillée de l'ensemble des initiatives de gestion de la faune sauvage au Gabon y compris les aspects stratégiques, techniques, de suivi et de gestion financière;
 - l'élaboration d'un plan modèle de gestion de la faune sauvage pour les concessions forestières ;
 - l'élaboration, selon le modèle, de deux plans de gestion faune pilotes ;
 - la formation d'un pool de parties prenantes (ONG, administration forestière, entreprises) aux processus d'élaboration de plan de gestion de la faune sauvage.

Les objectifs de ce projet regroupent donc : (i) un appui concret aux entreprises forestières à intérêts chinois à travers la réalisation de pré-audits, d'un état des lieux et de feuilles de routes comprenant d'éventuels autres appuis futurs et des outils pour la gestion de la faune sauvage, et (ii) la formation des parties prenantes impliquées dans l'aménagement forestier aux outils et processus mis en place.

Le choix de concessions dans les trois zones d'intervention du WWF est fait pour permettre : (i) la

facilitation du travail sur le terrain par les équipes WWF, et (ii) une intégration des processus d'aménagement des concessions et des plans de gestion des parcs nationaux présents dans ces zones d'intervention mais aussi une intégration des mesures de gestion de la faune sauvage.

Le choix de ces 10 compagnies est lié au fait que, sur vingt-neuf entreprises chinoises, existante au Gabon, ce sont celles qui : (i) ont favorablement répondu à notre appel à collaborer avec la signature des lettres d'engagement au présent projet, (ii) ont été formées lors des ateliers WWF-Gabon, (iii) ont reçu la législation forestière gabonaise traduite en mandarin et (iv) pour quatre d'entre elles, ont émis le vœu de faire partie de GFTN.

10. BENEFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES

Les bénéficiaires principaux de ce projet sont l'administration forestière, le secteur privé forestier et les Organisations Non Gouvernementales

1. L'administration forestière à travers : (i) les Directions Générales impliquées du Ministère en charge des Eaux et Forêts (DG Forêts et DG Faune et Aires protégées) et (ii) les services de l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois, va bénéficier :
 - a. du renforcement des capacités des agents sur l'évaluation des aménagements forestiers, la légalité, la certification forestière et l'élaboration et la mise en œuvre de plan de gestion de la faune sauvage ;
 - b. de la mise à disposition de normes en termes de gestion de la faune sauvage dans les concessions forestières et d'un modèle d'un plan de gestion de la faune ;
 - c. de feuilles de route concrètes pour réaliser le suivi effectif de l'aménagement forestier.
2. Le secteur privé forestier chinois, notamment les concessionnaires audités, va bénéficier :
 - a. Pour les concessionnaires pré-audités :
 - i. d'une évaluation détaillée des écarts entre leurs pratiques, la légalité et les exigences de certification ;
 - ii. de recommandations éventuelles pour mobiliser d'autres appuis (CBF, GFTN).
 - b. Pour les deux concessions pilotes : plan de gestion faune détaillé et budgétisé.
 - c. Pour l'ensemble des concessionnaires :
 - i. un plan de gestion modèle de la faune sauvage dans les concessions forestières ;
 - ii. la reconnaissance officielle du niveau d'aménagement par le Gouvernement.
3. Les organisations non gouvernementales, notamment Conservation Justice (association environnementale de lutte contre l'exploitation illégale des forêts et de la faune) et le WWF vont bénéficier :
 - a. d'une évaluation détaillée du niveau d'aménagement forestier, permettant de réaliser une planification plus stratégique pour accompagner la gestion durable des ressources naturelles à l'échelle des « paysages » comprenant différentes concessions (forestière, minière, pétrolière, agricole...) et des aires protégées ;
 - b. d'un perfectionnement de l'approche « step-by-step » du GFTN avec un plan de gestion faune adapté pour le contexte gabonais qui aidera à promouvoir la certification ;
 - c. du renforcement des capacités du personnel technique des ONG notamment sur : (i) les méthodes d'évaluation du niveau d'aménagement, des écarts avec la légalité et les référentiels de certification, ainsi que (ii) la gestion faune qui aidera les ONGs à promouvoir la certification.

Section 2 : L'INTERVENTION

11. QUEL EST LE DEGRE D'INSERTION DE L'INTERVENTION DANS UNE DEMARCHE D'ECOCERTIFICATION ?

Les pré-audits d'aménagement forestiers que le WWF compte réaliser en partenariat avec Rainforest Alliance et NEPCon porteront sur la conformité avec le référentiel de certification FSC, et particulièrement avec le premier principe lié à la légalité, par l'évaluation des écarts avec la grille de légalité gabonaise.

Les conclusions de ces différents pré-audits ainsi que les feuilles de route associées permettront aux entreprises de mesurer les écarts entre leurs pratiques et les exigences du référentiel de certification FSC.

La mise en place d'une structure d'accompagnement des opérateurs chinois est un élément clé dans la démarche d'écocertification, puisque le manque de capacité a été identifié comme un obstacle majeur par ces opérateurs eux-mêmes. Tel que mentionné au point 8. plus haut, cet accompagnement fera l'objet d'un 2^e volet à ce projet.

La mise en place d'une gestion efficace de la faune sauvage est un des critères les plus difficiles à mettre en œuvre dans le référentiel de certification FSC, les outils issus du projet permettront de guider les entreprises forestières asiatiques au Gabon dans ce sens et donc de faciliter l'engagement dans le processus de certification.

12. EN QUOI L'INTERVENTION REpond-ELLE AUX OBJECTIFS GENERAUX DU PPEFC?

Nous présentons dans le tableau, ci-dessous, les domaines thématiques du PPEFC qui répondent à l'intervention (cf. annexe IX) :

Résultats	Activités principales	Sous-activités	Indicateurs
Résultat 1	Donner un appui aux nouveaux acteurs privés	Soutenir financièrement et techniquement des partenariats entre sociétés certifiées et sociétés nationales ou asiatiques	Sociétés asiatiques allant vers FSC identifiées et soumises au programme CBP
Résultat 2	Appuyer le volet Biodiversité	Mise en œuvre des approches adaptées de gestion de la faune	1 Modèle de plan de gestion faune développé et 2 plans de gestion faune mis en œuvre
	Appuyer le système de certification FSC	Financer le renforcement des missions d'audit et de supervisions externes	10 entreprises pré-auditées FSC et légalité.

13. HYPOTHESES & RISQUES

Hypothèses:

- Le gouvernement gabonais et en particulier l'administration forestière est engagé dans le processus d'aménagement des forêts de production.
- L'administration forestière maintient son appui au processus de réalisation d'audits forestiers en tant qu'outil essentiel à la mise en œuvre effective de l'aménagement forestier et sa motivation à généraliser cette approche.
- Le processus FLEGT – VPA encourage les entreprises à vouloir démontrer la légalité de leurs activités et production ainsi que leurs efforts pour un aménagement durable des forêts.

Risque	Degré	Mesure d'atténuation des risques
Faible collaboration de l'administration forestière	Faible	Risque fortement improbable car l'administration forestière est l'un des principaux bénéficiaire du projet, de plus de nombreuses requête pour continuer le processus d'audits forestiers ont été adressées au

		WWF.
Compréhension insuffisante de la part des entreprises du bienfondé de la réalisation d'audits	Faible	Plusieurs entreprises ont déjà réalisé des audits et comprennent déjà l'intérêt d'une telle démarche. Les objectifs de la réalisation de ces audits seront expliqués clairement aux entreprises notamment la dissociation de l'initiative avec la répression.
Un trop grand écart entre les pratiques, la légalité et le référentiel de certification décourage les entreprises à s'engager dans le processus de certification	Important	WWF, et Rainforest Alliance prévoient éventuellement présenter un 2 ^e volet à l'actuel projet. Ce 2 ^e volet instaurera un dispositif d'accompagnement des opérateurs forestiers dans leurs efforts de mise à niveau de leurs activités pour atteindre la conformité avec les différentes normes.
Le coût trop élevé de la mise en œuvre du plan de gestion faune modèle décourage les entreprises à les mettre en œuvre	Moyen	L'administration forestière fixe par voie réglementaire, les normes techniques pour élaborer un plan de gestion faune (devenu obligatoire) en concertation avec les opérateurs forestiers et les autres partenaires.

14. BUDGET DETAILLE DE L'INTERVENTION

Veillez fournir un budget détaillé du projet au format Microsoft Excel (**annexe III du modèle de Convention**) et le joindre à cette candidature. Lorsqu'une partie des fonds du projet sera issue d'une autre entité que PPECF, veuillez-vous assurer que ces contributions sont clairement identifiées et imputées. Consultez les notes directives pour obtenir des informations sur les catégories de budget. **Le budget doit impérativement être libellé en EURO**

15. CADRE LOGIQUE DE L'INTERVENTION

Veillez démontrer à l'aide de **l'annexe VIII** que l'intervention s'inscrit bien dans le cadre logique du Programme tel que présenté à l'annexe IX.

CHECKLIST avant envoi à l'adresse email ppecf.comifac@gmail.com

Avant d'envoyer votre proposition, veuillez vérifier que votre demande est complète en contrôlant les points suivants :

- ✓ Le formulaire (annexe I) de demande et ses annexes (III et VIII) sont complets et remplis conformément aux instructions fournies dans le formulaire de demande.
- ✓ Le formulaire de demande (Annexe I) et les annexes (III et VIII) appropriées sont soumis en version électronique (sur format word et excel exclusivement).
- ✓ Les trois annexes (I, III et VIII) sont rédigées en français.
- ✓ Le budget et les sources de financement escomptées éventuelles sont présentées selon le format du formulaire de demande (annexe III) et libellés en Euros (€).

- ✓ Les informations fournies dans le cadre logique de l'intervention (annexe VIII) sont présentées de manière claire et suffisamment détaillées pour faciliter une gestion et un contrôle efficaces du Programme et l'établissement de rapports d'avancement.

- ✓ La Charte du Programme (annexe II) applicable au contrat a été étudiée avec attention, si bien qu'avant de s'engager dans la préparation de l'Intervention, votre organisation est informée de ses droits et obligations dans le cas où votre proposition satisfait à l'ensemble des critères d'évaluation administrative et technique et où un contrat est proposé à votre organisation.